

296. — 14 AOUT 1881. — Loi allouant des crédits spéciaux pour travaux d'utilité publique(1). (Monit. des 16-17 août 1881.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Des crédits spéciaux, à concurrence de la somme de trente-neuf millions trois cent soixante-treize mille sept cents francs (39,373,700 fr.), sont ouverts au gouvernement pour pourvoir aux dépenses extraordinaires énumérées ci-après, savoir :

1^o Routes et ponts.

§ 1^{er}. Raccordement de routes aux chemins d'État ou de compagnies et aux canaux. — Établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations ou à des gares d'eau; subsides. — Construction, redressement et amélioration de routes. — Construction et reconstruction de ponts; subsides. — Rachat de ponts concédés. fr. 1,500,000

2^o Bâtimens civils.

§ 2. Bruges. — Hôtel du gouvernement provincial; reconstruction des bâtimens incendiés; agrandissement; construction de locaux pour les ponts et chaussées fr. 500,000

§ 3. Hasselt. — Construction d'un nouvel hôtel pour le gouvernement provincial fr. 100,000

§ 4. Saint-Gilles lez-Bruxelles. — Prison cellulaire 500,000

§ 5. Cureghem. — Médecine vétérinaire. École de l'État; reconstruction de murs de soutènement le long de la Senne, etc. 120,000

§ 6. Bruxelles. — Conservatoire royal de musique; travaux supplémentaires 24,000

§ 7. Agrandissement du Palais de la Nation et des ministères 1,200,000

§ 8. Enseignement normal primaire :

A. Bruges. — École normale 350,000

B. Gand. — École normale 160,000

C. Autres écoles normales et sections primaires existantes, construction et ameublement de locaux. 1,187,200

(1) Session de 1880-1881.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 12 juillet 1881, p. 251-259. — Rapport. Séance du 19 juillet, p. 281-293.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances

3^o Travaux hydrauliques.

§ 9. Meuse. — Dragages; ports; améliorations; expropriations et travaux 2,000,000

§ 10. Ourthe canalisée. — Canalisation et prolongement du port de Chênée; expropriations et travaux 220,000

§ 11. Canaux de Liège à Anvers. — Expropriations et travaux 300,000

§ 12. Sambre canalisée. — Expropriations et travaux 150,000

§ 13. Canaux houillers du Hainaut. — Expropriations et travaux 3,500,000

§ 14. Escaut. — Dragages; travaux d'amélioration; expropriations 3,000,000

§ 15. Ruisseau de l'Espierre. — Travaux d'amélioration et expropriations 100,000

§ 16. Anvers. — Installations maritimes. — Travaux et expropriations nécessaires pour la reconstruction et l'élargissement des quais de l'Escaut. . fr. 5,000,000

§ 17. Canal de Mons à Condé. — Établissement d'un mur de quai; expropriations 100,000

§ 18. Canal de Gand à Terneuzen. — Section néerlandaise. Expropriations et travaux 1,600,000

§ 19. Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Expropriations et travaux 150,000

§ 20. Dendre. — Expropriations et travaux 560,000

§ 21. Rupel. — Expropriations et travaux divers 250,000

§ 22. Démer. — Expropriations et travaux divers 225,000

§ 23. Grande-Nèthe. — Travaux de rectification; expropriations. 75,000

§ 24. Dyle. — Expropriations et travaux 300,000

§ 25. Senne. — Amélioration. Expropriations et travaux 500,000

§ 26. Yser. — Travaux d'amélioration et expropriations 300,000

§ 27. Bruges. — Écoulement des eaux du sud. Expropriations et travaux 10,000

§ 28. Port d'Ostende. — Canal de Bruges. — Expropriations et travaux 500,000

§ 29. Port de Nieupoort. — Expropriations et travaux 250,000

§ 30. Travaux de défense de la côte 300,000

§ 31. Polders et wateringues. — Intervention de l'État dans l'exécution de travaux d'amélioration 200,000

des 3 août 1881, p. 1616-1620, et 4 août, p. 1630-1634 et 1637-1645. — Adoption. Séance du 4 août, p. 1645-1646.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 5 août 1881, p. 22.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 6 août 1881, p. 435-442.

§ 32. Établissement de lignes télégraphiques sur les rives des voies navigables et de leurs affluents 100,000

4^e Chemins de fer en construction.

§ 33. Station de Dison ; chemin d'accès. Acquisition de terrains et exécution de la convention avec la Compagnie des Plateaux de Herve 300,000

5^e Chemins de fer en exploitation.

§ 34. Voies et travaux et constructions nouvelles 8,900,000

§ 35. Traction et matériel. — Matériel de traction et de transport. Chauffage des trains ; pièces de rechange, etc. . . 3,860,000

6^e Postes.

§ 36. Construction ou agrandissement de bureaux de poste. 350,000

7^e Télégraphes.

§ 37. Création et extension de bureaux dépôts télégraphiques ; établissement de lignes nouvelles, appareils, mobilier, etc. 211,000

8^e Marine.

§ 38. Construction d'un nouveau bateau-pilote pour Ostende 70,000

§ 39. Achat d'un petit steamer pour transporter, en rade d'Ostende, les voyageurs, leurs bagages et les colis postaux 70,000

§ 40. Complément de l'inventaire et de l'armement d'un bateau garde-pêche . . 18,000

§ 41. Acquisition et installation de « sirènes » à bord de deux bateaux-phares. 67,500

§ 42. Application aux deux nouveaux bateaux-phares du vireveau Harfield. . . 26,000

§ 43. Installation d'une « sirène » à l'extrémité de la jetée est d'Ostende. . . 20,000

§ 44. Construction de deux remorqueurs 150,000

Art. 2. Il est alloué au département des travaux publics un crédit de 400,000 francs pour payer les dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement extraordinaire du matériel de traction. — Ce crédit sera rattaché, comme charge extraordinaire, à l'article 72 du budget de l'exercice 1881, et convert au moyen des ressources ordinaires de cet exercice.

Art. 3. Le gouvernement est autorisé à concéder, aux clauses et conditions qu'il

déterminera, des péages, pour un terme qui n'excédera pas quatre-vingt-dix ans, sur un chemin de fer, à voie étroite, à établir d'Angleur à Clavier-Terwagne.

Cette concession ne pourra être accordée que par voie d'adjudication publique et qu'après enquête sur le tracé de la voie, la durée de la concession et le taux des péages.

L'adjudication portera sur le taux des péages ou sur la durée de la concession.

Aucune stipulation ne pourra interdire, en faveur du concessionnaire, l'établissement d'autres communications dans un rayon déterminé.

Art. 4. Par dérogation à l'article 21 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, le gouvernement est autorisé à conclure de gré à gré, avec la ville de Bruxelles, une convention pour l'exécution de l'ensemble des travaux de transformation du chemin de fer de ceinture, entre la rue de la Loi et la chaussée de Louvain, travaux qui incombent en partie à la ville de Bruxelles et en partie à l'État.

Art. 5. Est approuvé le contrat passé le 30 novembre 1880 pour l'acquisition de l'hôtel situé rue Ducale, n° 55, à Bruxelles.

Art. 6. Les crédits alloués par l'article 1^{er} de la présente loi seront couverts au moyen d'une émission de titres de la dette publique ou de bons du trésor dont l'échéance ne dépassera pas cinq ans.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des travaux publics, M. SAINTELETTE, et par le ministre des finances, M. CHARLES GRAUX.)

297. — 14 AOUT 1881. — Loi allouant des crédits supplémentaires au budget du ministère des travaux publics pour l'exercice 1880 (1). (Monit. des 16-17 août 1881.)

Léopold II, etc. Les chambres ont

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 2 août 1881, p. 1608-1610.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 6 août 1881, p. 23.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 6 août 1881, p. 430-432.

(1) Session de 1880-1881.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 29 juin 1881, p. 241-245. — Rapport. Séance du 8 juillet, p. 240-241.